

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1078

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A chacun son calendrier

Parmi les partenaires de la Suisse au sein de l'AELE, tous — sauf l'Islande — auront déclaré d'ici le mois de juin leur intention d'adhérer le plus vite possible à la Communauté européenne. Aussi, dans ces pays, le débat sur l'adhésion éclipsait-il celui sur le traité EEE, lequel devrait passer comme une lettre à la poste dans les différents Parlements nationaux.

L'Autriche est le premier pays de l'AELE à avoir déposé une demande officielle d'adhésion, le 17 juillet 1989. La Commission a rendu un avis positif l'été dernier. Vienne espère que les négociations vont démarrer au plus tôt, afin de pouvoir organiser un référendum en 1994 et devenir membre de la CE en 1995. Mais rien n'est joué. La décision avait été prise à l'issue d'un débat national qui avait duré plus de deux ans, sur la base d'un compromis entre socio-démocrates (réticents à l'origine) et conservateurs. Depuis, ce large consensus s'est quelque peu effrité. La perspective d'une politique de défense commune, notamment, effraie les Autrichiens, très attachés à leur neutralité. Les Verts, farouchement hostiles à la CE, attisent leurs peurs. D'après les sondages, 50% de la population sont pour une adhésion, 20% sont contre et 30% sont indécis.

Dans ce contexte, le traité EEE ne fait guère la une de l'actualité. S'il est signé comme prévu en mai (tout dépend de l'avis de la Cour de Justice de Luxembourg, attendu pour la mi-avril), il pourrait être discuté en juin au Parlement autrichien, qui doit l'approuver à la majorité des deux tiers — ce qui ne devrait pas poser de problème. Quelque 600 lois devront en tout subir des modifications: le travail a déjà commencé et tout devrait être terminé pour le 1^{er} janvier 1993.

C'est le 1^{er} juillet 1991 que la Suède a déposé sa demande d'adhésion, en pleine négociation sur l'EEE, au grand dam de la Suisse. La Commission européenne devrait rendre son avis d'ici l'été, avant ou après le sommet de Lisbonne. Dans ce pays également, le débat est focalisé sur une éventuelle entrée dans la CE, le traité EEE suscitant moins de controverses. Aussitôt après la signature, le traité sera transformé en un projet de loi que le gouvernement soumettra au Parlement qui devra le ratifier à la majorité simple. La discussion pourrait avoir lieu en octobre. Son issue ne fait

quasiment aucun doute. Une majorité en faveur de l'EEE devrait se dégager, même si la gauche est partagée, car il n'y a plus de Verts (opposés à l'EEE) au Parlement depuis les récentes élections en septembre dernier. Le processus d'harmonisation est engagé depuis trois ans et tous les changements devraient être terminés pour le 1^{er} janvier 1993.

La Finlande, pour sa part, a remis sa demande d'adhésion à la CEE le 18 mars 1992. Cette décision avait été approuvée par le Parlement finlandais par 133 voix contre 60 et 6 abstentions, les grands partis — les conservateurs et les socio-démocrates — y étant favorables. Reste encore à convaincre la population qui, pour l'instant, n'acquiesce à une entrée dans la CE qu'à une faible majorité (un peu plus de 50%).

Le débat sur l'adhésion connaît ces jours un léger répit, avant de reprendre dans les prochains mois. Le traité EEE est, quant à lui, presque déjà oublié ! Il devra être voté par le Parlement à la majorité des deux tiers, ce qui n'offre aucun suspense, l'ensemble de la classe politique y étant favorable et les opposants à l'adhésion étant ses plus farouches partisans ! Il faudra modifier quelque 250 lois: le travail préparatoire a déjà commencé, mais les modifications n'interviendront qu'après la ratification de l'accord. Il est donc probable que l'on ne parviendra pas à tout mettre sous toit pour le 1^{er} janvier 1993.

La Norvège, elle aussi, se presse au portillon. La décision officielle ne sera prise qu'en novembre, à l'assemblée générale du parti travailliste. Mais le premier ministre, M^{me} Brundtland, devrait donner un «signal clair» à l'adresse de la CE dans un discours le 4 avril prochain. L'opinion est toujours aussi divisée. Selon un dernier sondage, 40% des Norvégiens sont actuellement favorables à l'adhésion, 36% s'y opposent et 20% n'ont pas d'opinion. Le nombre des partisans toutefois augmente. L'échec du référendum de 1972 est dans

toutes les mémoires. Ici aussi, le débat sur l'EEE est éclipsé par l'éventualité d'une adhésion. Le traité EEE devra passer devant le Parlement où une majorité des trois quarts est requise: le parti démocrate-chrétien venant de se prononcer en sa faveur, cette majorité est désormais assurée. Le parti de gauche a également appuyé la ratification de l'accord, tandis que le parti du centre a confirmé son opposition aussi bien à l'EEE qu'à une adhésion de la Norvège à la Communauté. Environ 80 lois sont à changer, ainsi que 1000 ordonnances. On espère avoir fini pour la fin de l'année.

En Islande, la question d'une éventuelle entrée dans la CE ne figure pas à l'ordre du jour. Il n'y a aucune discussion à ce sujet. «L'accord sur l'EEE est tout à fait satisfaisant» explique-t-on. Le Parlement l'examinera dès que possible, cet été sans doute. Une simple majorité suffit.

de Bruxelles:
Barbara Spéziali

MÉDIAS

Avez-vous vu *Swiss World* sur votre petit écran samedi 28 mars ? Cette émission destinée à propager l'image de la Suisse dans le monde commençait par un reportage sur l'armée.

Anastasia refait son apparition grâce aux juges. D'abord il y eut une décision interdisant à l'hebdomadaire *Cash* de citer le nom d'un directeur faisant l'objet d'une enquête et l'obligeant à noircir les passages citant son nom. Peu après, des passages sont censurés dans le *Tages Anzeiger*; ils concernent un livre allemand consacré à une femme arrêtée pour avoir servi de lien entre la Fraction Armée rouge et la Stasi. Dans les deux cas, d'autres journaux, contre lesquels aucune mesure provisionnelle n'avait été prononcée, ont publié les noms cachés. Le jeu du chat et de la souris continuera donc toujours entre censeurs et censurés.

Une splendide revue illustrée paraît en allemand sous le nom de *Miliz* (DP 1075). L'éditeur Miliz AG est une filiale de Edipresse Publications SA.